



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 juin 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 juin 2006

**Nouvelles modalités d'attribution des concessions dans les cimetières**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Depuis de nombreuses décennies, la Ville de NIORT propose 4 durées de concessions funéraires :

- 15 ans (uniquement réservées aux inhumations en pleine terre)
- 30 ans (uniquement réservées aux inhumations en pleine terre)
- 50 ans (réservées aux inhumations en pleine terre et en caveaux)
- Perpétuelles (réservées aux inhumations en pleine terre et en caveaux)

De plus, des concessions cinéraires de 15 ans, 30 ans et 50 ans sont proposées dans les columbariums et les jardins d'urnes.

La mobilité des familles, l'évolution des modes de funérailles, la demande grandissante en matière de crémation ainsi que la maîtrise de la gestion des nécropoles imposent une adaptation de ces modalités d'attribution.

En fonction des inhumations ayant lieu à NIORT et après une étude menée auprès d'autres collectivités, je vous propose de ne plus attribuer de concessions perpétuelles dans les cimetières et de supprimer les concessions cinquantennaires dans les columbariums et les jardins d'urnes.

Pour compléter le dispositif, il est également proposé d'autoriser dans les concessions funéraires trentennaires, la construction de caveaux qui étaient jusqu'alors interdite.

Il est précisé, pour les familles qui souhaiteraient pérenniser leurs sépultures, que toutes les concessions sont indéfiniment renouvelables.

Enfin, les dispositions de la délibération du 17 janvier 2003 relatives à la suppression de l'attribution de nouvelles concessions dans les cimetières de Saint-Florent Gauche et Droit, Sainte-Pezenne Nord et Sud, sont maintenues.

En conséquence, les nouvelles conditions d'attribution seraient les suivantes :

- Concessions funéraires : 15 ans (uniquement réservées aux inhumations en pleine terre), 30 ans (réservées aux inhumations en pleine terre et en caveaux), 50 ans (réservées aux inhumations en pleine terre et en caveaux).
- Concessions cinéraires (columbariums et jardins d'urnes) : 15 ans et 30 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accepter les modalités d'attribution des concessions funéraires et cinéraires comme énoncées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Excusé : 8

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)